

## **ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE ROUTE DE SAUBUSSE**

N° 2026-017TVX

**Le Maire de la Commune de Saint Geours de Marenne,**

- **Vu** les articles L.2211.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la demande de la Société ATLANTIC ROUTE, en charge des travaux de réfection des voiries, pour le compte du Département des Landes route de Saubusse, en agglomération sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE,
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La Société ATLANTIC ROUTE est autorisée à effectuer des travaux de réfection des voiries, route de Saubusse, en agglomération sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE, du 27/04/2026 au 24/05/2026.

**ARTICLE 2 :** Durant les travaux, les deux sens de circulation sont concernés, avec un empiètement sur la chaussée et un maintien de largeur de voie avec une vitesse limitée à 50 kilomètres par heure.

**ARTICLE 3 :** La société ATLANTIC ROUTE est chargée d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.  
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par la Société ATLANTIC ROUTE.

**ARTICLE 4 :** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées sur les lieux par la mise en place de panneaux réglementaires par la Société ATLANTIC ROUTE.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :

- M. le Commandant de la COB de Soustons,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Saint Vincent de Tyrosse,
- M. le Responsable des Services Techniques,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- UTD de Soustons, 15 rue de Moscou, 40140 Soustons,
- ATLANTIC ROUTE, 33560 Carbon Blanc,

**Fait à Saint Geours de Marenne, le 21 avril 2026**

**Le Maire,  
Mathieu DIRIBERRY,**

